

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

LE PRÉFET

Monsieur Jean-Claude MERCIER

16 RUE DES METIERS

44400 REZE

Tours le 29 JAN 2014

Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique(LGV-SEA) vous avez alerté mes services à de multiples reprises sur le système d'évacuation d'un bassin de régulation des eaux pluviales de la plate-forme ferroviaire, dont le tracé en l'état actuel du projet, aboutit dans vos étangs au lieu-dit « la Hardraye » à La-Celle-Saint-Avant.

Vous avez demandé expressément l'étude d'un tracé alternatif qui passe en partie sur vos terres et aboutit en aval de vos étangs. J'ai fait droit à votre demande, en imposant à COSEA l'étude de votre projet. Ainsi, après une étude approfondie, COSEA va retenir la solution que vous préconisiez, et ce malgré le surcoût de la réalisation et certains inconvénients liés notamment à de nouvelles acquisitions foncières et aux modalités particulières d'entretien des canalisations qui seront à créer du fait de ce nouveau tracé.

Comme je vous l'indiquais, ce projet nécessite la mise en œuvre de nouvelles acquisitions foncières, en vue, notamment de la création d'une piste d'entretien. Bien entendu certaines acquisitions antérieures n'ayant plus d'utilité, elles pourront vous être restituées, en contrepartie. Je souhaite que ces transactions foncières, pour lesquelles COSEA prendra rapidement votre attache, puissent aboutir dans les meilleurs délais. Elles constituent en effet l'aboutissement de la procédure dont vous avez exigé la mise en œuvre, et doivent donc permettre de sceller un accord définitif avec le maître d'ouvrage.

Je ne verrai par ailleurs que des avantages, compte tenu de l'accord ainsi trouvé, à ce que vous retirerez préalablement le recours contentieux contre mon arrêté de cessibilité du 6 mai 2013.

À défaut d'un accord de votre part en vue de la réalisation rapide du projet que vous avez vous-même préconisé, je ne pourrai promouvoir durablement cette solution et le tracé initialement prévu sera alors mis en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-François DELAGE